

Valorisez vos biodéchets !

Sont considérés comme **biodéchets** tous les déchets organiques, qu'ils proviennent du jardin (gazon, feuilles ou branchages), de la cuisine (nourriture gaspillée, restes de repas crus ou cuits, marc de café ou de thé, coquilles d'œufs, épluchures), ou encore des litières végétales pour animaux. La commune de Grandson en évacue chaque année quelque 590 tonnes, soit 175 kg par habitant (contre 160 kg en moyenne suisse).

Et cela sans compter ceux qui finissent dans les sacs taxés destinés à l'incinération : en effet, à l'échelle du périmètre STRID, 30% du poids des sacs-poubelle sont des biodéchets, principalement d'origine alimentaire ! Un non-sens écologique et économique : composés jusqu'à 90% d'eau, les matières organiques brûlent très mal, et péjorent la valorisation thermique des autres déchets ménagers. En limitant le gaspillage alimentaire et en améliorant le tri, vous économiserez aussi sur les sacs taxés.

Les **containers verts** à disposition sur le territoire communal acceptent *tous les biodéchets* (y compris les restes de repas cuits et les litières végétales pour animaux). Collectés chaque mercredi, ils sont acheminés à l'usine de méthanisation Axpo à Chavornay, où ils sont entièrement stérilisés et valorisés sous forme de biogaz, de compost, et d'engrais destinés à l'agriculture.

Videz directement vos seaux à compost dans le container communal, c'est plus économique et plus écologique. Mais si vous devez utiliser des sacs à compost, évitez absolument les sacs en plastique conventionnels, même ceux qualifiés de « biodégradables ». En effet, ceux-ci ne sont pas détruits durant le compostage ou la méthanisation, tout au plus fragmentés, et se retrouvent ensuite dans les champs. Malgré le criblage effectué sur le site de méthanisation, 7 à 18% des biodéchets doivent être refusés à cause de sacs en plastique non conformes. Il est donc important de n'utiliser que les sacs labellisés « compostables » (type Compobag) qui portent un imprimé quadrillé caractéristique, le logo « OK compost », et indiquent la norme EN13432.

Mais la meilleure façon d'éliminer la plus grande part de vos biodéchets reste le **compostage maison**, si vous, vos voisins ou vos connaissances disposez d'un jardin. Vous produirez ainsi un engrais sain et naturel pour vos fleurs et vos légumes. Les lombricomposteurs, subventionnés par le *Fonds communal pour les énergies renouvelables et le développement durable*, offrent une bonne alternative d'intérieur pour vos épluchures, marc de café, sachets de thé, ou encore boîtes à œufs. Ils fourniront un engrais idéal pour vos plantes d'appartement.